

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

### PRESENTS (18) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, COURTOIS Catherine, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, de LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (7) :

Rose-Marie SORCE a donné pouvoir à H. EL HAGE  
Frédéric GONDA a donné pouvoir à F. CABY  
Elisabeth EMONET a donné pouvoir à A. COLOMBET  
Michaël DEHOORNE a donné pouvoir à B. VANDEPITTE  
Laurent CHAUMARD a donné pouvoir à M. BEAL  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à S. BUREL  
Gérard PASTOR a donné pouvoir à A. SAINT-MARCEL

### Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 17-07-2024  
Et publication le : 19-07-2024  
Le Maire,

### ABSENTS EXCUSES (4) : Flavien LEGER, Rudy SICARD, Vincent GASCA, Carole GARDET

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2024

Date d'affichage : 5 juillet 2024

Chantal Charvin a été élue secrétaire de séance.

## Championnats du monde de cyclisme réunis 2027 – Accord de principe sur les moyens humains de la commune

**Considérant** la candidature du Département de la Haute-Savoie pour l'accueil des championnats du monde de cyclisme réunis en 2027 et ce, en commun avec la fédération française de cyclisme ;

**Considérant** la désignation du territoire pour devenir l'hôte de ces championnats ;

Cet évènement accueillant une vingtaine de disciplines dont certaines de para-cyclisme, il sera suivi par de nombreux spectateurs du monde entier.

L'évènement sera aussi l'occasion de développer des initiatives économiques, touristiques et culturelles sur le territoire.

A ce titre, le Département demande aux communes de s'engager afin de pouvoir confirmer officiellement la candidature à l'UCI.

Il leur est demandé un accord de principe pour valider ce choix à travers une participation par des moyens matériels et humains (barriérage, bénévoles, prise d'arrêtés, ...) sans autres frais financiers de participation.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **De se prononcer** sur cet accord de principe
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définissant les responsabilités et engagements respectifs des parties (convention non jointe).

## LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 15 juillet 2024

Le secrétaire de séance,  
Chantal CHARVIN



Le Maire,  
Michel BEAL

